



Madame, Chère Consœur,  
Monsieur, Cher Confrère,

Vous avez reçu dernièrement l'appel de cotisation ordinaire pour l'année 2026.

L'évolution des montants de cotisation pour les médecins et les sociétés ont suscité de nombreux retours auprès de notre conseil.

Les cotisations à titre personnel ont augmenté d'un euro entre 2025 et 2026. Les cotisations pour les sociétés ont augmenté de 50% pour les sociétés unipersonnelles et sont désormais liées au nombre d'associé dans les sociétés pluripersonnelles.

Ces évolutions financières ont été décidées par le Conseil national de l'Ordre des médecins, conformément aux dispositions légales, dans un contexte de transformation profonde de l'exercice médical et d'élargissement des missions confiées à l'institution ordinaire.

L'Ordre est aujourd'hui investi de nouvelles responsabilités, notamment en matière de certification périodique, de droit d'exercice complémentaire, de vérification annuelle du respect des règles de détention du capital et de fonctionnement des sociétés d'exercice, ainsi que d'analyse de situations juridiques et financières de plus en plus complexes.

Pour y répondre, le Conseil national de l'Ordre des médecins a engagé un renforcement de ses moyens humains et de ses compétences.

Le Conseil Départemental d'Indre et Loire de l'Ordre des médecins a bien conscience du poids financier croissant qui pèse sur nos confrères et consœurs et a d'ores et déjà fait un retour en ce sens au Conseil national.

Les conseils de l'Ordre demeurent à votre écoute pour toute information complémentaire et pour accompagner les sociétés d'exercice dans leurs démarches.

Je vous prie de croire, Madame et chère Consœur, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs.



Docteur Christophe GENIES, président  
Docteur Thomas RUFIN, secrétaire général

11 rue Constantine - CS 14206 - 37042 TOURS CEDEX 01

02 47 61 25 12  
e-mail : cd.37@ordre.medecin.fr